

Assurance Véhicule

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD, Société anonyme - RCS Le Mans 440 048 882

Fragonard Assurances, Société anonyme - RCS Bobigny 479 065 351

Entreprises d'assurance immatriculées en France

Produit : Extension de garantie BMW Premium Selection (avec financement)

Conditions Générales n° 7 610 085 – Conventions d'assistance n° 846 - 462 - 463 - 464

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat d'assurance « Extension de garantie BMW Premium Selection » est destiné aux véhicules automobiles d'occasion de la marque BMW, acquis ou loués auprès du réseau BMW France respectant les critères BMW Premium Selection. Ce contrat permet de garantir les réparations de certaines pannes ou incidents mécaniques d'origine aléatoire sur votre véhicule financé auprès de BMW Finance. Il prévoit également des prestations d'assistance.



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ **Garantie réparation en cas de panne ou d'incident mécanique d'origine aléatoire :**

Remplacement ou réparation des pièces mécaniques, électriques et électroniques du véhicule garanti main d'œuvre comprise (dans la limite du barème constructeur).

✓ **Assistance en cas de panne :**

Dépannage-remorquage (plafond : 195 €)
En cas d'immobilisation du véhicule non réparable dans la journée :

Retour au domicile ou poursuite du voyage ou frais d'hébergement (plafond : 42 € par nuit et par bénéficiaire pendant 3 nuits maximum) ou véhicule de remplacement si immobilisation du véhicule non réparable dans la journée et si la durée des réparations est égale ou supérieure à 3 heures de main d'œuvre (plafond : 5 jours consécutifs maximum dans la limite de 412 €)

Récupération du véhicule réparé

Frais de taxi de liaison (plafond : 65 €).

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les véhicules non immatriculés en France métropolitaine, les véhicules GPL
- ✗ Les véhicules affectés au transport à titre onéreux de personnes ou de marchandises
- ✗ Les véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification par rapport aux normes du constructeur
- ✗ Les véhicules destinés à la pratique d'un sport.



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Panne ou incident lié à un vice caché
- ! La faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré
- ! Les éléments de confort et de sécurité, la carrosserie, les pièces d'usure, les liquides et gaz consommables du véhicule
- ! Les éléments soumis à l'action manuelle de l'utilisateur
- ! Toute opération d'entretien ainsi que le contrôle technique
- ! L'utilisation inappropriée du véhicule et ses conséquences
- ! Les conséquences d'un défaut d'entretien
- ! Les réparations n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable
- ! Les frais de douane, péage, carburant et de restauration
- ! Assistance : les véhicules hybrides en cas de batterie presque épuisée ou déchargée.

Principales restrictions :

- ! La prise en charge est limitée à la valeur vénale du véhicule à dire d'expert au jour du sinistre





Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ **La garantie panne mécanique** s'applique en France métropolitaine et dans la Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires de moins de six (6) semaines consécutives: Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.
- ✓ **Les prestations d'assistance** s'appliquent en France métropolitaine, Principauté de Monaco et dans les pays suivants, pour des séjours temporaires de moins de six (6) semaines consécutives: Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne continentale, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie et îles, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal continental, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- **A l'adhésion au contrat** : Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions posées dans le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés.
- **Au cours du contrat** : Respecter précisément les obligations d'entretien préconisées par le constructeur et être en mesure d'en justifier.
- **Mensuellement** : Payer les primes sous peine de résiliation pour non-paiement.
- **En cas de sinistre** :
 - Déclarer le sinistre dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés après sa prise de connaissance, et en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h, ne pas prendre d'initiatives sans consultation préalable du gestionnaire.
 - Relater les faits avec sincérité et envoyer au gestionnaire les justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis et déposer plainte en cas de vol auprès des autorités compétentes.
 - Ne pas engager de frais sans consultation préalable de BMW Finance.
 - Fournir l'intégralité des justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est fixe et payable mensuellement par prélèvement bancaire avec les échéances du financement.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à l'issue de la garantie contractuelle BMW Premium Selection de 24 mois soit le 731^{ème} jour suivant la date de livraison du véhicule garanti et prend fin au terme initial du financement dans la limite de 60 mois.



Comment puis-je résilier le contrat ?

L'assuré peut résilier son contrat dans les cas et délais prévus par les conditions générales et la réglementation, notamment à tout moment dès lors qu'il est une personne physique et sous réserve que le contrat ait un (1) an d'existence, et lors de la survenance de certains événements (vente ou perte du véhicule garanti).

IPID de l'extension de garantie BPS (7.610.085 & 846 - 462 - 463 - 464)

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans N° 775 652 126 et MMA IARD, société anonyme au capital social de 537.052.368 € entièrement versé, RCS Le Mans N° 440 048 882 ayant leurs sièges sociaux au 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 09 ; IDU REP Eco Circulaire FR231780_03XLOT ; sociétés régies par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Fragonard Assurances, société anonyme au capital de 37.207.660 €, 479 065 351 RCS Bobigny, siège social : 7 rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen, entreprise régie par le Code des Assurances et mises en œuvre par AWP France SAS, société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €, 490 381 753 RCS Bobigny, siège social : 7 rue Dora Maar -CS 6000 - 93400 Saint-Ouen, société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669. Sociétés soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - située 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

